



Belfort, le 05/01/2022

lh nb us
Mairie d'EVETTE-SALBERT
- 6 JAN. 2022
Le

Madame, Monsieur,

J'ai le plaisir de vous faire parvenir un dossier exposant les missions et activités des **Conciliateurs de Justice**.

Votée à l'Assemblée Nationale et validée par le Conseil Constitutionnel, la loi de modernisation de la Justice du XXIème siècle renforce les modes amiables de règlement des litiges et instaure notamment l'obligation de recourir à la conciliation de justice pour tous les litiges de voisinage et de la vie quotidienne de moins de 5000€. Ces nouvelles dispositions traduisent la volonté du ministère de la Justice et du législateur de renforcer la justice de proximité et d'apporter une réponse rapide et concertée aux justiciables.

Le dossier que nous vous transmettons détaille les missions du Conciliateur de Justice, ses domaines d'intervention, les litiges qu'il prend en charge. Il explique aussi la manière de le saisir, en proximité, lors de ses permanences.

Fort des résultats probants apportés par la conciliation aux litiges du quotidien dans le Territoire de Belfort : 550 affaires enregistrées par les huit conciliateurs en 2021, pour 1055 entretiens dont la moitié se concluent par un accord à l'amiable, il nous a semblé important de vous rappeler nos permanences.

Il nous serait agréable que vous puissiez en informer nos concitoyens par affichage ou dans une prochaine édition de votre journal municipal.

Je reste à votre disposition pour approfondir ces échanges. Vous pouvez me joindre aux coordonnées ci-dessous.

Dans l'attente, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le représentant des conciliateurs
auprès du tribunal judiciaire de Belfort
R VILLEMIN

☎ 06 62 33 08 86

robert.villemin@conciliateurdejustice.fr

Adresse administrative : Tribunal judiciaire de Belfort 5, pl de la République 90000 BELFORT



LA CONCILIATION DE JUSTICE



Association des **C**onciliateurs de **J**ustice de la cour d'appel de Besançon



- **LA CONCILIATION DE JUSTICE**
- **LE CONCILIATEUR DE JUSTICE**
- **LE DEROULEMENT DE LA
CONCILIATION DE JUSTICE**



Association des Conciliateurs de Justice de la cour d'appel de Besançon

La conciliation de justice

Un mode Alternatif de Règlement des Différends gratuit :

- Pour trouver une issue amiable rapidement à un différend civil
- Pour parvenir à un accord, avant engagement d'une procédure judiciaire



Gratuit



Rapide



Sans aléa



Les droits préservés

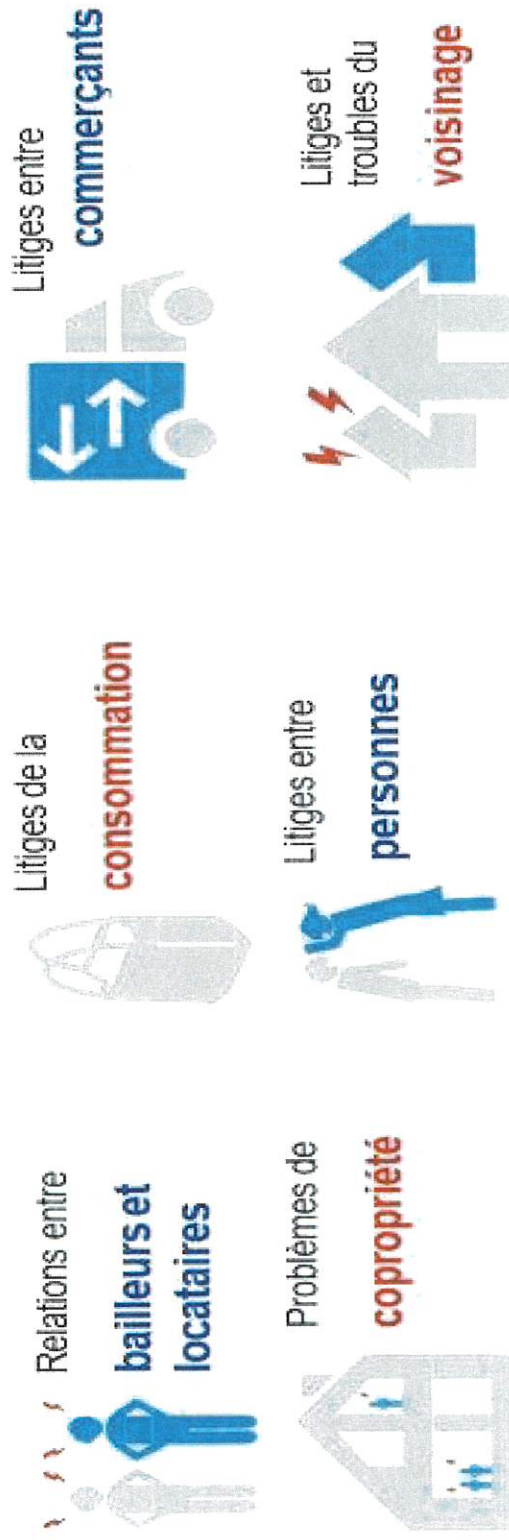


Accord officiel



La conciliation de justice

Principaux litiges concernés



Préalable obligatoire pour tous les litiges ayant un impact financier inférieur ou égal à 5 000 €



Association des Conciliateurs de Justice de la cour d'appel de Besançon



La conciliation de justice

Les domaines de compétence

Compétences d'attribution :

- Les conflits individuels entre particuliers, avec les entreprises, qui relèvent habituellement de la juridiction civile
- Les conflits délégués par les tribunaux de commerce, des baux ruraux et prudhommaux

Compétences territoriales :

- Le ressort du tribunal judiciaire





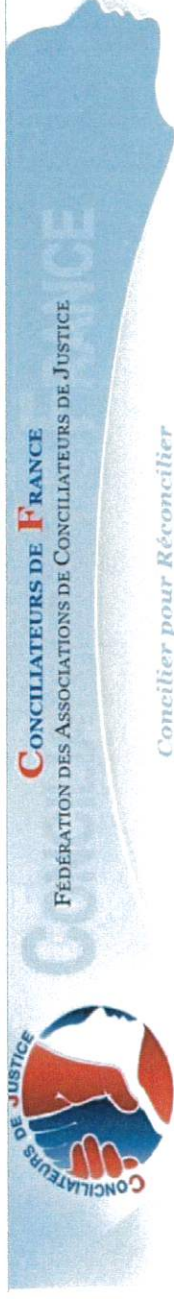
La conciliation de justice

Les litiges exclus

- Les conflits avec les administrations et les collectivités locales relevant du délégué du défenseur des droits
- Les conflits relevant de l'état de la personne et de la famille
- Les affaires relevant du pénal



Association des Conciliateurs de Justice de la cour d'appel de Besançon



Le conciliateur de justice

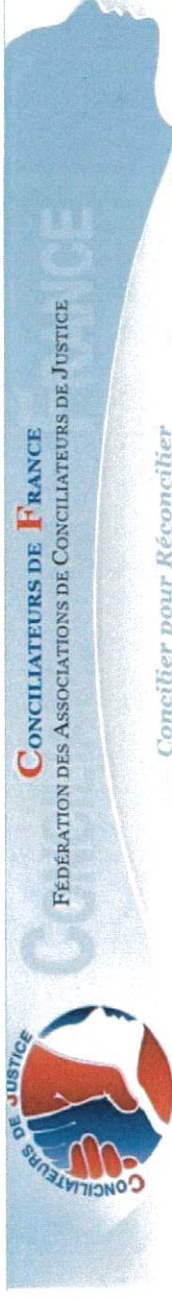
- Auxiliaire de justice, nommé par le Premier Président de la Cour d'appel,
- Assermenté, tenu au respect d'un strict devoir d'impartialité, de confidentialité, de neutralité, de probité, d'indépendance, de diligence et de réserve.
- Volontaire et bénévole
- Facilitateur du lien social

Ni juge, ni avocat, ni expert, ni conseil juridique

Plus de 2300 conciliateurs de justice sur le territoire national



Association des **C**onciliateurs de **J**ustice de la cour d'appel de Besançon



Le conciliateur de justice, Candidature

Le candidat à la conciliation de justice :

- dépose sa candidature auprès du tribunal judiciaire
- doit justifier d'une formation ou d'une expérience juridique et de compétences le qualifiant particulièrement pour exercer ces fonctions.



Association des **C**onciliateurs de **J**ustice de la cour d'appel de Besançon



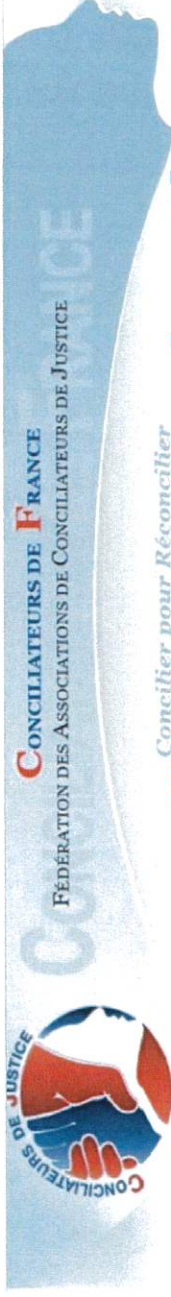
Le conciliateur de justice, Candidature

Le candidat à la conciliation de justice

- Ne doit pas être investi d'un mandat électif dans le ressort de la Cour d'Appel dans lequel il va exercer ses fonctions
- Ne doit pas exercer d'activité judiciaire ni participer au fonctionnement du service de la Justice



Association des **C**onciliateurs de **J**ustice de la cour d'appel de Besançon



Le conciliateur de justice, Formation

En amont de sa nomination : Stage d'immersion préalable

Lors de la 1^{ère} année de nomination : Tutorat possible

Tout au long de l'exercice de ses fonctions, le conciliateur de justice suit une formation sur la conciliation de justice :

- Formation dispensée par l'Ecole Nationale de la Magistrature
 - Obligatoire la 1^{ère} année
 - Obligatoire durant la période de renouvellement du mandat
- Formation locale organisée par les associations



Association des **C**onciliateurs de **J**ustice de la cour d'appel de **B**esançon

Déroulement de la conciliation de justice

La saisine du conciliateur de justice

- Le conciliateur de justice peut être saisi directement par le justiciable par tous moyens (conciliation conventionnelle):
 - Par courrier, téléphone, courriel, ou en ligne sur le site www.conciliateursfr
 - En prenant rendez-vous, dans des lieux publics: tribunal, accueil France Services, mairies, maison de la justice et du droit, point d'accès au droit ..
- Le conciliateur de justice peut également être saisi par le juge sur délégation judiciaire (conciliation déléguée)



Déroulement de la conciliation de justice

Ecoute et rencontre des parties

A la suite de la saisine,

- Ecoute de chacune des parties par le conciliateur de justice dans le respect de l'impartialité

Possibilité pour le conciliateur de justice de se rendre sur les lieux de l'affaire

- Proposition de rencontre de conciliation entre demandeur et défendeur en personne et en présence du conciliateur de justice en préservant un débat contradictoire. Chaque partie peut être accompagnée ou assistée

En cas de présence d'avocat, ce dernier assiste, mais ne représente pas le conciliable



Association des **C**onciliateurs de **J**ustice de la cour d'appel de **B**esançon



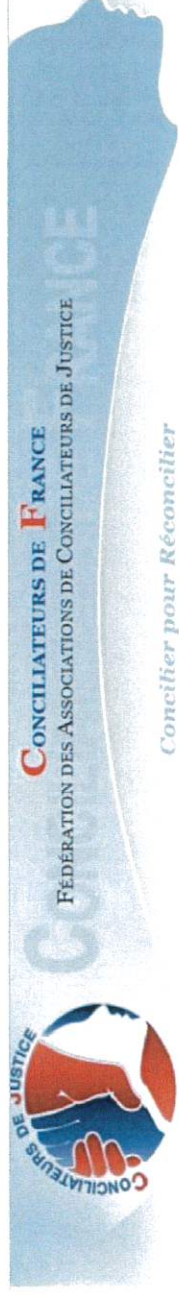
Déroulement de la conciliation de justice

→ Issue L'accord de conciliation

- Le conciliateur peut dresser un constat d'accord en concertation avec les parties, qu'il dépose auprès du greffe du tribunal
- La rédaction d'un constat est obligatoire lorsque la conciliation a pour effet la renonciation à un droit ou s'il s'agit d'une conciliation déléguée par le juge.
- L'accord peut faire l'objet d'une homologation par le juge, afin de lui conférer force exécutoire. Le constat d'accord revêt alors la même valeur qu'un jugement



Association des **C**onciliateurs de **J**ustice de la cour d'appel de



Déroulement de la conciliation de justice

→ Issue La non conciliation

Si les parties ne trouvent pas de terrain d'entente, le conciliateur rédige un constat d'échec

Un effet : la prescription extinctive est suspendue

En cas d'absence de l'une des parties à la tentative de conciliation, le conciliateur rédige un constat de carence



Association des **C**onciliateurs de **J**ustice de la cour d'appel de **Besançon**



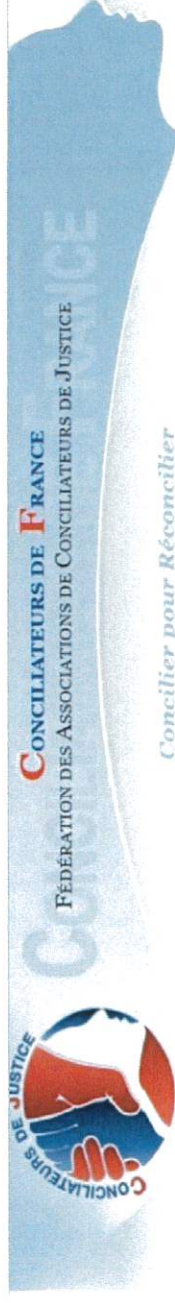
Le conciliateur de justice

Comparaison avec le médiateur

- Le conciliateur est une personne physique, nommé par l'institution judiciaire, formé par l'École Nationale de la Magistrature, qui exerce son activité à titre bénévole
- Le médiateur est une personne physique ou morale, choisi par les parties, qui exerce une activité rémunérée



Association des Conciliateurs de Justice de la cour d'appel de Besançon



CONCILIATEURS DE FRANCE
FÉDÉRATION DES ASSOCIATIONS DE CONCILIATEURS DE JUSTICE

Concilier pour Réconcilier

L'activité des conciliateur du tribunal judiciaire de BELFORT

8 conciliateurs repartis sur le Territoire de Belfort

1055 visites ou contacts

550 affaires enregistrés dont 420 nécessitant une conciliation

Parmi ces 420 dossiers:

50% ont eu une issue favorable, constat de conciliation

17% n'ont pu être concilié les personnes n'ayant pas répondu à notre invitation

33% se sont soldés par un échec



Association des **C**onciliateurs de **J**ustice de la cour d'appel de Besançon



**MINISTÈRE
DE LA JUSTICE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**COUR D'APPEL de BESANCON
TRIBUNAL JUDICIAIRE de BELFORT**

Les Conciliateurs de Justice

Nous sommes à votre disposition dans les permanences suivantes:

UNIQUEMENT sur rendez-vous aux numéros indiqués

Le lundi de 15h à 17h 30 en mairie de Delle, contact: 06 81 11 84 43 ou 06 67 01 12 23

Le mardi de 13h30 à 17h au tribunal judiciaire de Belfort,
Contact: 06 62 33 08 86 ou 06 60 36 17 96

Le jeudi de 14h à 17h 30 en mairie de Valdoie, contact : 03 84 57 64 64

Le jeudi de 14h à 17h 30 en mairie de Chatenois les forges, contact : 07 61 20 03 01

Le Jeudi semaines paires de 14h à 17h, à la communauté de communes des Vosges du sud à Etueffont,
Le mercredi semaines impaires de 14 à 17h à la maison France service de Giromagny,
Et au besoin en mairie de Montreux-château
Contact: 06 82 17 55 92 ou 06 42 42 06 46